



CONFÉDÉRATION SUISSE

BUREAU FÉDÉRAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

EXPOSÉ D'INVENTION

Publié le 15 juin 1956

Classe 71 k

Robert-Henri Jeanneret, St-Imier (Suisse), est mentionné comme étant l'inventeur

BREVET PRINCIPAL

R. Jeanneret & Co., Excelsior Park, Saint-Imier (Suisse)

Demande déposée : 22 octobre 1953, 19 h. — Brevet enregistré : 30 avril 1956



Compteur de temps

La présente invention a pour objet un compteur de temps comprenant une roue à colonnes actionnée par une pièce de commande et agissant sur une bascule d'arrêt du

compteur.

Ce compteur est caractérisé par le fait que les colonnes de ladite roue commandent un coulisseau coopérant avec ladite pièce de commande pour la déplacer sensiblement transversalement par rapport à la direction de son mouvement, de manière qu'une fois cette pièce agisse sur les marteaux de remise à zéro pour les actionner, et que la fois suivante elle passe à côté de ces marteaux sans les entraîner.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de l'objet de l'invention.

La fig. 1 est une vue en plan d'un compteur dans laquelle seuls les organes nécessaires à la compréhension de l'invention ont été représentés ; et

la fig. 2 est une vue en plan d'un détail de la fig. 1, à échelle agrandie, dans laquelle les marteaux de remise à zéro ont été supprimés.

Le compteur représenté comprend une roue à colonnes 1 dont la denture à « dents de loup » 1a est actionnée par l'intermédiaire d'une pièce de commande 2 montée de manière à pouvoir coulisser sur le bâti du mou-

vement et soumise à l'action d'un ressort de rappel 3 ; cette pièce 2 peut être déplacée suivant la flèche 4 par une pression sur la tige de remontoir 5. Les colonnes 1b de la roue à colonnes coopèrent avec une bascule 6, articulée en 7 sur le mouvement, et portant un fouet 8 d'arrêt du balancier ; ce dernier n'est pas représenté. Un ressort de rappel 9 agit sur un talon 6a de la bascule 6 pour le maintenir en contact avec les colonnes 1b. Dans la position représentée dans la fig. 1, le balancier est libéré et le mouvement marche, alors que dans la position de la fig. 2, le fouet 8 de la bascule 6 bloque le balancier et arrête le mouvement. La bascule 6 présente en outre un talon 6b coopérant avec un frein 10 bloquant la roue des secondes non représentée lorsque le compteur est arrêté. Les colonnes 1b coopèrent en outre avec un coulisseau 11 dont une ouverture allongée 12 est traversée par une vis 13 fixée au bâti du mouvement et qui peut se déplacer suivant la flèche 14 (fig. 2). Ce coulisseau 11 est maintenu appliqué contre les colonnes 1b par la pièce 2 que le ressort 3 maintient en contact avec le coulisseau 11. Lorsque l'extrémité du coulisseau 11 est engagée entre deux colonnes 1b, la pièce 2 est engagée à fond dans la denture 1a de la roue à colonnes 1 (fig. 2) alors que lorsque le coulisseau 11 prend appui contre la surface externe de l'une des colonnes 1b, il

déplace l'extrémité correspondante de la pièce 2 transversalement par rapport à la direction de la flèche 4 ; la pièce 2 actionne la denture 1a sans s'engager à fond dans cette dernière 5 qui, à cet effet, est particulièrement profonde. La pièce 2 porte une plaquette 15 destinée à coopérer avec un bec 16a de marteaux de remise à zéro 16 articulés en 17 sur le bâti du mouvement et soumis à l'action d'un res- 10 sort de rappel 18. L'un de ces marteaux, désigné par 16b, coopère avec un cœur 19 du compteur de minutes alors que l'autre, désigné par 16c, coopère avec un cœur 20 de remise à zéro de l'aiguille des secondes non repré- 15 sentée.

Lorsque la pièce 2 occupe la position représentée dans la fig. 1, elle peut se déplacer, actionnée par la couronne 5, en passant à côté des marteaux 16 sans les entraîner.

20 Au contraire, lorsque la pièce 2 occupe la position représentée dans la fig. 2, elle entraîne, lors de ses déplacements, les marteaux de remise à zéro qui agissent alors sur les cœurs.

25 Grâce à cette disposition, on peut, lorsque le compteur fonctionne (fig. 1), l'arrêter par une première poussée sur la couronne 5 ; les aiguilles des secondes et du compteur de minutes restent alors dans la position qu'elles

occupent au moment de l'arrêt, ce qui permet 30 la lecture. Par une seconde pression sur la couronne 5, on remet le compteur en marche tout en ramenant les aiguilles à zéro ; ces dernières, qui sont entraînées à friction, repartent 35 au moment où on relâche la couronne.

Le compteur pourrait être muni d'un dispositif d'arrêt facultatif, comme, par exemple, un verrou supplémentaire permettant l'arrêt et la mise en marche du mouvement sans retour à zéro des aiguilles. 40

REVENDEICATION :

Compteur de temps comprenant une roue à colonnes actionnée par une pièce de commande et agissant sur une bascule d'arrêt du compteur, caractérisé par le fait que les co- 45 lonnes de ladite roue commandent un coulisseau coopérant avec ladite pièce de commande pour la déplacer sensiblement transversalement par rapport à la direction de son mouvement, de manière qu'une fois cette pièce 50 agisse sur les marteaux de remise à zéro pour les actionner, et que la fois suivante elle passe à côté de ces marteaux sans les entraîner.

R. Jeanneret & Co., Excelsior Park

Mandataire : A. Bugnion, Genève

